



Conseil et solution pour un conflit familial

Par **Enki**, le **12/11/2011** à **12:46**

Bonjour,Je me permets de vous contacter car ma compagne a acheté une maison et, pour le bien être de sa mère, nous avons décidé de la faire vivre avec nous.Malheureusement cette personne nous pourrit la vie (desolé de l'expression), elle essaie de nous séprer... refuse de payer ce que la proprietaire, ma compagne, donc sa fille, lui demande c'est à dire 150 €/mois pour un 2 pièces + la jouissance d'un terrain de 8.000 m². Par contre, elle n'a pas fait de contrat de location à sa mère car cette dernière a refusé, elle ne veut donner que 40 €/mois (juste l'eau et l'électricité). Sa mère doit des sous à sa fille qui lui a avancé, pour son déménagement du Var jusqu'en Aveyron, sans compter 3 mois de loyer de son précédent logement. Mais ce qui nous touche le plus, c'est l'avenir de notre couple, on veut se marier et avoir des enfants.Nous avons essayé de discuter avec elle mais c'est un conflit permanent car, pour elle, elle a tous les droits et qu'elle ne nous doit rien.SVP, l'avenir de notre couple en dépend, ma compagne ne sait plus quoi faire.Merci de votre attention,En attente d'une reponse rapide, merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **12/11/2011** à **13:05**

Bonjour, vous lui devez de l'argent, rendez le lui , faites au besoin un pret à un autre membre de la famille ou mieux à votre banque, comme ça la situation sera claire et elle ne pourra plus lui faire de "chantage". Elle habite chez votre amie, rien ne l'oblige à la garder, tant que sa mere a les moyens financiers de s'entretenir seule, votre amie n'a aucune obligation. Trouver lui un appartement (sans bien évidemment vous porter caution) et déménagez la, sinon vous avez toujours la possibilité de changer le barillet de sa porte d'entrée puisque vous etes chez vous, bon courage

Par **Tisuisse**, le **12/11/2011** à **13:56**

Bonjour cocotte1003nrnrnAparamment, c'est la mère qui doit des sous à sa fille, pas l'inverse.

Par **cocotte1003**, le **12/11/2011** à **14:11**

Bonjour, autant pour moi !! désolée, mais il y a -t- des tracs de ces paiements comme des chèques, des virements ou mieux une reconnaissance de dettes ?, cordialement

Par **mimi493**, le **12/11/2011** à **17:05**

Si j'ai bien compris, votre épouse a acheté une maison où le couple vit et où il y a un logement indépendant de deux pièces que sa mère occupe ?

Par **Enki**, le **12/11/2011** à **17:21**

bonjour et merci pour ces reponses.rnMais est ce legal de la mettre a la porte?rncar on se fait quand meme du souci pour elle malgré tout le stress et autre qu'elle nous fait subir.rn c'est elle qui doit des sous. je suis pas encore marié avec ma cherie^^rn j'aurais preferé discuter et lui faire realiser la chance que sa fille lui donne.rndonc il faudrait lui trouver un appartement et la demenager? rnma cherie a t-elle le droit de lui imposer?rn merci d'avance de vos reponsesrnbien sur ma cherie est au courant de ma demarche.

Par **mimi493**, le **12/11/2011** à **19:49**

Vous n'avez pas le droit d'user de la force ou de ruse pour mettre à la porte quelqu'un, seule la police avec un jugement d'expulsion et l'autorisation du préfet peut le faire.rnVous ne répondez pas à la question

Par **Tisuisse**, le **12/11/2011** à **19:56**

Il n'utilise ni la force, ni la ruse, simplement il veut le tranquillité pour lui et sa compagne, chez lui et sa mère, si elle est hébergée gratuitement, n'a aucun droit sur ce logement. Les hébergeurs peuvent très bien la mettre dehors du jour au lendemain et, ni le tribunal, ni la police n'y pourront quelque chose. La mère de sa copine n'a pas, non plus, le pouvoir de se maintenir, de force, dans le logement, lequel est gratieusement mis à sa disposition à titre d'hébergement, et non de logement, et cet hébergement peut prendre fin à tout moment.

Par **corimaa**, le **12/11/2011** à **21:44**

A part une bonne discussion "cartes sur table" entre vous, votre amie et sa mère, si vous souhaitez la garder avec vous et qu'elle change de comportement, je ne vois pas quoi faire d'autre.
Soit vous lui trouvez un autre appartement loin de vous et l'y installer, qu'elle le veuille ou non, soit vous lui expliquez clairement qu'il faut qu'elle participe à son loyer, qu'elle arrête de s'immiscer dans votre vie et qu'elle vive en bonne intelligence avec vous, auquel cas, elle part.
Pour l'argent, malheureusement, il n'y a pas vol entre ascendant/descendant
Il y en a qui ne connaissent pas leur bonheur, elle a quand même une fille extraordinaire d'avoir fait tout ça pour sa mère !

Par **Enki**, le **13/11/2011** à **19:34**

merci beaucoup pour ces réponses.
avec ma chérie, nous allons aller discuter avec elle, en premier lieu.
si le problème s'arrange intelligemment, je le souhaite, on pourra vraiment être heureux^^
rps : merci encore.

Par **Enki**, le **10/12/2011** à **19:18**

suite aux problèmes rencontrés récemment nous avons décidé de lui envoyer un recommandé avec accusé de réception pour lui demander de partir car elle s'est permis de mettre la zizanie au sein de ma propre famille et avec nos amis. de plus elle (sa mère) nous a menacé et surtout de raconter des mensonges à n'importe qui (des personnes du village en racontant des fausses rumeurs à notre sujet). est ce que ce courrier lui laissant 1 mois pour partir est il légal?
car la vie de notre couple en dépend. elle nous espionne, écoute nos conversations et alarme ma mère sur des faits infondés. nous sommes complètement perdus . aidez nous par vos conseils merci
rps prendre un rdv avec un avocat est il nécessaire?